



Exécutif du VCEMD



CANFORGEN 168/10 VCDS 022/10 021754Z SEP 10

EXEMPTION CONCERNANT L EVALUATION ANNUELLE DE LA CONDITION PHYSIQUE EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION

UNCLASSIFIED

■ CANFORGENS

- [Recherche dans tous les CANFORGENS](#)
- [Messages 2013](#)
- [Messages 2012](#)
- [Messages 2011](#)
- [Messages 2010](#)
- [Messages 2009](#)
- [Messages 2008](#)
- [Messages 2007](#)
- [Messages 2006](#)
- [Messages 2005](#)
- [Messages 2004](#)
- [Messages 2003](#)
- [Messages 2002](#)
- [Messages 2001](#)
- [Messages 2000](#)
- [Messages 1999](#)
- [Messages 1998](#)
- [Messages 1997](#)
- [Messages 1996](#)
- [Messages 1995](#)
- [Messages 1994](#)
- [Messages 1993](#)
- [Messages 1992](#)
- [Messages 1991](#)
- [Messages 1990](#)
- [Messages 1989](#)
- [Messages 1988](#)

SITE DU CEMD



- REF: A. [CANFORGEN 042/08 CMP 020/08 POLITIQUES REVISEES D EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE](#)
 B. [CANFORGEN 156/08 CDS 022/08 STRATEGIE DES FC EN MATIERE DE SANTE ET DE CONDITION PHYSIQUE](#)
 C. [CANADIAN FORCES SELECTION BOARD GUIDANCE MANUAL \(15 MAY 10\)](#)
 D. [NOUVELLES DOAD SUR L UNIVERSALITE DU SERVICE, LES NORMES OPERATIONNELLES MINIMALES LIEES A L UNIVERSALITE DU SERVICE, ET LE PROGRAMME DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DES FC](#)
 E. [DOAD 5023-2 Programme de conditionnement physique](#)

1. LA REF A ANNULE L EXEMPTION CONCERNANT L EVALUATION ANNUELLE DE LA CONDITION PHYSIQUE EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION, ET LA REF B PRECISE QUE TOUS LES MEMBRES DES FC AFFECTES A L EXTERIEUR DU CANADA OU DANS DES LIEUX ELOIGNES SUBIRONT UNE EVALUATION ANNUELLE DE LEUR CONDITION PHYSIQUE
2. LES MEMBRES DES FC AFFECTES AUX ETATS UNIS ET EN EUROPE, PAYS OU LE PROGRAMME D EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE PEUT ETRE EFFICACEMENT EXECUTE, CONTINUERONT D ETRE EVALUES CHAQUE ANNEE ET NE SONT PAS VISES PAR LE PRESENT CANFORGEN
3. LES MEMBRES DES FC AFFECTES A L EXTERIEUR DU CANADA (AILLEURS QU AUX ETATS UNIS OU EN EUROPE) SONT AFFECTES DANS DES LIEUX DORENAVANT APPELES CIT LIEUX ELOIGNES FINCIT. EN GENERAL, IL S AGIT DE L AMERIQUE DU SUD, DE L AFRIQUE, DE L ASIE ET DE L AUSTRALIE, OU LES MEMBRES DES FC SONT HABITUELLEMENT DISPERSES EN PETITS GROUPES D AFFECTATION COMPOSES D UNE A CINQ PERSONNES. L EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DE CES MILITAIRES REPRESENTE UN DEFI EN RAISON DES FACTEURS TEMPORELS, GEOGRAPHIQUES, FINANCIERS ET OPERATIONNELS
4. LE GP VCEMD APPORTE DES MODIFICATION MINEURES, QUI ENTRENT IMMEDIATEMENT EN VIGUEUR, AUX PROTOCOLES D EVALUATION OBLIGATOIRES POUR LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS DES LIEUX ELOIGNES A L EXTERIEUR DU CANADA. CES MILITAIRES DOIVENT NOTER QU ILS DOIVENT TOUT DE MEME SATISFAIRE AUX EXIGENCES EN MATIERE D EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE ET RESPECTER LES POLITIQUES DE GESTION DE CARRIERE AFFERENTES. ILS SONT TOUJOURS ASSUJETTIS A L EVALUATION OBLIGATOIRE DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DOIVENT SE PREVALOIR DES SERVICES DU PERSONNEL DU PROGRAMME DE SOUTIEN DU PERSONNEL (PSP) RESPONSABLE DE L EVALUATION DE LA

CONDITION PHYSIQUE LORSQUE C EST POSSIBLE. LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS DES LIEUX ELOIGNES DOIVENT PRENDRE LES ARRANGEMENTS NECESSAIRES, LORSQU ILS SONT EN ST AU CANADA, EN EUROPE OU AUX ETATS UNIS, POUR FAIRE EVALUER LEUR CONDITION PHYSIQUE, A CONDITION QUE LE PERSONNEL RESPONSABLE DE L EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE SOIT DISPONIBLE

5. LES LIEUX ELOIGNES SONT REPARTIS EN DEUX SOUS-CATEGORIES, SOIT CIT LIEUX ELOIGNES ACCESSIBLES FINCIT ET CIT LIEUX ELOIGNES DESIGNES FINCIT. ON APPORTERA DES MODIFICATIONS DIFFERENTES AUX PROTOCOLES D EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE SELON LA SOUS CATEGORIE. LORSQUE LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS DES LIEUX ELOIGNES DESIGNES OU ACCESSIBLES SONT PAR LA SUITE AFFECTES AU CANADA OU PERMUTES A UN POSTE AUX ETATS UNIS OU EN EUROPE, ILS SONT IMMEDIATEMENT DE NOUVEAU ASSUJETTIS AUX PROTOCOLES REGULIERS EN MATIERE D EVALUATION ANNUELLE DE LA CONDITION PHYSIQUE, COMME INDIQUE DANS LA DOAD 5023-2
6. LES LIEUX ELOIGNES ACCESSIBLES SONT LES PAYS SUIVANTS : ALGERIE, CUBA, EGYPTE, GROENLAND, HAITI, ISRAEL, JAMAIQUE, JORDANIE, LIBAN, MEXIQUE, MAROC, SYRIE ET VENEZUELA. CES LIEUX SONT CONSIDERES COMME ETANT ACCESSIBLES EN RAISON DE LEUR PROXIMITE RELATIVE DES ENDROITS OU S EFFECTUE L EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE ET DU PERSONNEL RESPONSABLE EN EUROPE ET AUX ETATS UNIS. LES PAYS FIGURANT SUR CETTE LISTE SERONT EXAMINES CHAQUE ANNEE, ET LA LISTE SERA MODIFIEE EN CONSEQUENCE.
7. LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS DES LIEUX ELOIGNES ACCESSIBLES A L EXTERIEUR DU CANADA DOIVENT CONTINUER A FAIRE EVALUER LEUR CONDITION PHYSIQUE CHAQUE ANNEE ET PRENDRE LES ARRANGEMENTS NECESSAIRES POUR ETRE EVALUES A L ENDROIT D EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE DU PSP LE PLUS PRES ET QUI CONVIENT LE MIEUX SITUE AU CANADA, EN EUROPE OU AUX ETATS UNIS, SAUF POUR LES EXCEPTIONS QUI SUIVENT. LES MEMBRES DES FC QUI ONT ATTEINT LE NIVEAU D ENCOURAGEMENT A LA BONNE FORME PHYSIQUE DU PROGRAMME EXPRES (EXEMPTION) IMMEDIATEMENT AVANT LEUR AFFECTATION A L EXTERIEUR DU CANADA DANS LE CADRE DE LEUR EVALUATION PREALABLE A UNE AFFECTATION HORS CANADA SERONT EXEMPTES EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION POUR UNE PERIODE MAXIMALE DE TROIS ANS, SOIT UNE PERIODE CORRESPONDANT A LA DUREE MOYENNE DE LA PLUPART DES AFFECTATIONS HORS CANADA. SI LE MEMBRE DES FC EST PAR LA SUITE PERMUTE A UN AUTRE LIEU A L EXTERIEUR DU CANADA, QU IL S AGISSE D UN LIEU ELOIGNE OU NON, IL DEVRA SUBIR UNE NOUVELLE EVALUATION DE LA CONDITION PHYSIQUE, DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE REEVALUATION PREALABLE A UNE AFFECTATION HORS CANADA
8. LES LIEUX ELOIGNES DESIGNES SONT LES PAYS SUIVANTS : AFGHANISTAN (MEMBRES DES FC NE RELEVANT PAS DU CONTROLE DU COMFEC OU DU COMSOCAN), ARGENTINE, AUSTRALIE, BANGLADESH, BRESIL, CHILI, CHINE, COLOMBIE, COTE D IVOIRE, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, GHANA, INDE, INDONESIE, IRAN, JAPON, KENYA, KOWEIT, MALI, NOUVELLE-ZELANDE, NIGERIA, PAKISTAN, PEROU, PHILIPPINES, SINGAPOUR, ARABIE SAOUDITE, AFRIQUE DU SUD, COREE DU SUD, SRI LANKA, THAILANDE ET EMIRATS ARABES UNIS (MEMBRES DES FC NE RELEVANT PAS DU

CONTROLE DU COMFEC OU DU COMSOCAN)

9. LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS CES LIEUX ELOIGNES DESIGNES A L EXTERIEUR DU CANADA SERONT CIT EXEMPTES EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION FINCIT POUR UNE PERIODE MAXIMALE DE QUATRE ANS, SELON LES CONDITIONS QUI SUIVENT
 - A. SI LE MEMBRE DES FC EST PERMUTE A UN AUTRE POSTE HORS CANADA, QU IL S AGISSE D UN LIEU ELOIGNE OU NON, IL DEVRA SUBIR UNE NOUVELLE EVALUATION DE SA CONDITION PHYSIQUE, DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE REEVALUATION PREALABLE A UNE AFFECTATION HORS CANADA
 - B. SI LE MEMBRE DES FC EST EN ST AU CANADA, EN EUROPE OU AUX ETATS-UNIS, A UN ENDROIT OU DES EVALUATEURS DU PSP SONT PRESENTS, IL DOIT PRENDRE LES ARRANGEMENTS NECESSAIRES POUR FAIRE EVALUER SA CONDITION PHYSIQUE ET IL DOIT INFORMER LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE HORS CANADA DU PSP DU GP VCEMD
 - C. ENFIN, DANS L EVENTUALITE OU LE PERSONNEL DU PSP SE RENDRAIT DANS UN LIEU ELOIGNE DESIGNÉ POUR EFFECTUER DES EVALUATIONS DE LA CONDITION PHYSIQUE, LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS CE LIEU OU A PROXIMITE DE CE LIEU DOIVENT FAIRE EVALUER LEUR CONDITION PHYSIQUE. CES MEMBRES DES FC ET LEUR CHAINE DE COMMANDEMENT SERONT INFORMES PAR LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE CONDITIONNEMENT HORS CANADA DU GP VCEMD QU ILS DOIVENT ETRE DISPONIBLES POUR FAIRE EVALUER LEUR CONDITION PHYSIQUE
10. LA REF C REGROUPE LES DIRECTIVES A L INTENTION DES CONSEILS DE SELECTION POUR L AUTOMNE 2010. CIT LE SECRETAIRE DU CONSEIL DE SELECTION DETERMINERA LE PERSONNEL EXEMPTÉ EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION, ET CELUI-CI RECEVRA LE NOMBRE DE POINTS APPROPRIE, PEU IMPORTE LA DATE D EXPIRATION DE L EVALUATION FINCIT. LE RAP DOIT EXPRESSEMENT PORTER LA MENTION CIT NON EVALUE FINCIT ET CONTENIR UNE EXPLICATION DANS LA PARTIE 4 DU RAPPORT
11. LA LISTE DES LIEUX ELOIGNES (ACCESSIBLES ET DESIGNES) SERA EXAMINEE CHAQUE ANNEE PAR LE PERSONNEL DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU GP VCEMD, DE CONCERT AVEC TOUS LES INTERVENANTS, NOTAMMENT LE COORDONNATEUR DES AFFECTATIONS HORS CANADA, LE DPLE, LES SSPM, LE DPGCM 2 ET LE DSSCM 2. LA LISTE DEFINITIVE DES LIEUX ELOIGNES CHOISIS CHAQUE ANNEE SERA ENVOYEE AU DPGCM 2 AUX FINS D APPROBATION, CONFORMEMENT A LA DOAD 5023-2. LA LISTE APPROUVEE SERA ENSUITE DISTRIBUEE AUX PERSONNES CONCERNEES AINSI QU AU DSSCM 2 AUX FINS DES CONSEILS DE SELECTION
12. LE PERSONNEL DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DU GP VCEMD CONTINUERA D EXAMINER LES MOYENS PERMETTANT D EVALUER REGULIEREMENT LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS DES LIEUX ELOIGNES. ON RAPPELLE AUX MEMBRES DES FC ET A LEUR CHAINE DE COMMANDEMENT QUE TOUS LES MEMBRES DES FC, PEU IMPORTE LEUR DISPONIBILITE POUR ETRE EVALUES, DOIVENT MAINTENIR UN NIVEAU DE CONDITION PHYSIQUE QUI REpond AUX CRITERES

MINIMAUX D EFFICACITE OPERATIONNELLE POUR CE QUI EST DE LA BONNE CONDITION PHYSIQUE AINSI QUE DE L'APTITUDE A L EMPLOI ET AU DEPLOIEMENT, A DEFAUT DE QUOI DES MESURES ADMINISTRATIVES AYANT UNE INCIDENCE SUR LA CARRIERE SERONT PRISES, COMME INDIQUE DANS LES REF D ET E. TOUS LES MEMBRES DES FC AFFECTES DANS UN LIEU ELOIGNE QUI DETENAIENT UNE EXEMPTION EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION ET QUI N ONT PAS MAINTENU UN RESULTAT VALIDE EN MATIERE DE CONDITION PHYSIQUE DOIVENT NOTER QUE CE RESULTAT SERA CONSIDERE COMME CIT EXPIRE FINCIT LE JOUR DE LEUR RETOUR AU CANADA, AUX ETATS UNIS OU EN EUROPE ET DES QU ILS COMMENCENT A ASSUMER LEURS NOUVELLES FONCTIONS. CES MEMBRES DES FC DOIVENT PRENDRE LES ARRANGEMENTS NECESSAIRES POUR SUBIR UNE EVALUATION DE LEUR CONDITION PHYSIQUE DES QUE POSSIBLE

13. POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES EXEMPTIONS EN RAISON DU LIEU D AFFECTATION, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE [HTTP://VCDS.MIL.CA/SITES/SANTEETCONDITIONPHYSIQUE](http://vcds.mil.ca/sites/santeetconditionphysique). VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS AU MAJ CM CRESSMAN, SVC PERS MIL J1/GP VCEMD OU A M. GEOFF DROVER, GESTIONNAIRE DU CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET DE LA SANTE DU GP VCEMD OU ENCORE A M. TODD CIRKA, COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE CONDITIONNEMENT HORS CANADA

Mise à jour: 2010-09-03

Avis important